

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du dix-sept février deux mil vingt

L'an deux mil vingt et le 17 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de Conseil de la mairie sous la présidence de Mr GROSSIN Jean, Maire.

Présents : M. GROSSIN Jean, Maire, Mmes : BERRIAU Laure, DAUTREPPE Marie-Bernadette, DUBREUIL Virginie, GUILBAUD Guylène, PONCET Nathalie, Mrs BRETHOMÉ Joseph, DUPÉ Frédéric, DUPÉ Raymond, JOLLY Benoit, JOLLY Claude, MORNET Jean-Claude.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2019

Le Conseil approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 comme suit :

Budget communal général :

- dépenses de fonctionnement : 588 665,38 €
- recettes de fonctionnement : 790 011,91 €
- Excédent de fonctionnement : 201 346,53 €**
- dépenses d'investissement : 924 007,94 €
- recettes d'investissement : 1 040 226,14 €
- Excédent d'investissement : 116 218,20 €**

Budget lotissement des Mûriers : Déficit de clôture : **28 066,29 €**
Budget lotissement des Hirondelles : Excédent de clôture : **119 716,97 €**
Budget lotissement des Fauvettes : Déficit de clôture : **167 933,01 €**
Budget Centre Communal d'Action Sociale : Excédent de clôture : **2 531,79 €**

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Le Conseil vote les budgets primitifs 2020 comme suit :

- le budget général s'équilibre en section de fonctionnement à 732 404,00 € et en section d'investissement à 1 042 800,00 €.

L'équilibre des budgets lotissements, en opérations réelles, est de :

- lotissement des Mûriers : 40 000,00 €
- lotissement des Hirondelles : 187 456,97 €
- lotissement des Fauvettes : 394 218,00 €

AVENANT N°1 AU LOT 8 - TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE

Pour la réalisation des travaux supplémentaires pour le lot « doublages, cloisons sèches, plafonds », le Conseil accepte un avenant au marché d'un montant de 1 820,70 € TTC pour l'entreprise BOSSARD de Challans.

CONVENTION AVEC LE SYDEV CONCERNANT L'AJOUT D'UN POINT LUMINEUX RUE DU PAY

Le Conseil accepte l'ajoute d'une lanterne Rue du Pay avec une participation communale de 636,00 €.

CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR L'EFFACEMENT DE RESEAUX AU LOTISSEMENT DES HIRONDELLES 2

Le Conseil accepte l'effacement de réseaux Haute tension, suite à la création du lotissement des Hirondelles 2, avec une participation communale de 2 996,00 €.

CONVENTIONS AVEC LE SYDEV CONCERNANT L'EFFACEMENT HTA RUE DE LA CARTREE

Le Conseil accepte l'effacement HTA de la rue de la Cartrée avec une participation communale de 56 372,00 €.

CONVENTION AVEC VENDEE NUMERIQUE POUR LA FIBRE OPTIQUE DU LOTISSEMENT DES HIRONDELLES 2

Le Conseil accepte les termes de la convention pour le raccordement, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION

Le Conseil décide le versement d'une participation d'un montant de 620,00 €, à la commune de St Gilles X de Vie, au titre de l'année scolaire 2019-2020, pour un enfant domicilié à St Maixent accueilli en classe Ulis à l'école Bocquier.

RETROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE

Le Conseil accepte la rétrocession à la commune d'une concession cinquantenaire prise le 6/01/2001 et décide le remboursement au prorata temporis d'un montant de 31,50 €.

DROIT DE PLACE – VENTE DE PIZZAS A EMPORTER

Le renouvellement de l'autorisation d'installation de Mr Dupont David, pour la vente de pizzas à emporter, est acceptée avec un droit de place de 17 € par mois, pour un an, à compter du 1^{er} mars 2020.

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Suite au changement de tiers de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, une nouvelle convention est réalisée pour la télétransmission des actes réglementaires, budgétaires et de commande publique.

AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN TAXI

Le Conseil décide d'accorder une autorisation de taxi qui sera implantée sur la commune « Impasse de la Rivière ».

En mairie, le 21 février 2020
Le Maire,
Jean GROSSIN